

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

#### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées -  
Représentants des communes de Crimolois et Chenôve**

Par délibérations successives du 18 septembre 2014, du 27 novembre 2014 et du 25 juin 2015, le conseil communautaire a approuvé la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées du Grand Dijon (CLECT).

Suite à ces différentes délibérations, conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la CLECT approuvé par le conseil communautaire du 18 septembre 2014, les communes de Chenôve et de Crimolois ont proposé par délibérations de leurs conseils municipaux respectifs des modifications de leurs représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission (1 titulaire et 1 suppléant pour Crimolois ; 2 titulaires et 2 suppléants pour Chenôve).

Concernant la commune de Crimolois, le conseil municipal, par délibération du 10 novembre 2015, a proposé les membres suivants :

- membre titulaire : Monsieur François NOWOTNY ;
- membre suppléante : Madame Anne-Sophie GIRARDEAU ;

Concernant la commune de Chenôve, le conseil municipal, par délibération du 28 septembre 2015, a proposé les membres suivants :

- membres titulaires : Monsieur Jean VIGREUX et Madame Claudine DAL MOLIN ;
- membres suppléants : Messieurs Dominique MICHEL et Thierry FALCONNET.

Suite à ces délibérations des deux conseils municipaux concernés, il est proposé au conseil communautaire de prendre acte des modifications de la composition de la CLECT souhaitées par les deux communes.

Pour ce qui concerne les représentants des 22 autres communes, la composition de la CLECT demeure inchangée.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des charges transférées approuvé par le conseil communautaire du 18 septembre 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Crimolois en date du 10 novembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chenôve en date du 28 septembre 2015 ;

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la désignation de Monsieur François NOWOTNY en tant que représentant titulaire de la commune de Crimolois au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- **d'approuver** la désignation de Madame Anne-Sophie GIRARDEAU, en tant que représentante suppléante de la commune de Crimolois au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- **d'approuver** la désignation de Monsieur Jean VIGREUX et de Madame Claudine DAL MOLIN en tant que représentants titulaires de la commune de Chenôve au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- **d'approuver** la désignation de Messieurs Dominique MICHEL et Thierry FALCONNET en tant que représentants suppléants de la commune de Chenôve au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- **de préciser** que ces modifications de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées prendront effet à compter de la prochaine réunion de cette dernière.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  *DONT 15 PROCURATIONS*